

## Consultation des universités suisses sur le document "Universitätslandschaft Schweiz: Ziele 2015", rapport de synthèse

Le 8 avril 2004, la CRUS transmettait le rapport " Universitätslandschaft Schweiz: Ziele 2015" aux recteurs et présidents des hautes écoles universitaires suisses en les priant de procéder à une consultation interne dans leur université. Elle a reçu les réponses suivantes<sup>1</sup>:

### Universität Basel

Brief des Präsidenten des Universitätsrat vom 5. Juli 2004, mit der Stellungnahme der Regenz der Universität Basel vom 30.06 2004

### Universität Bern

Brief von Rektor Schäublin vom 25. Juni 2004, mit Stellungnahmen folgender Stellen:

- Christkatholische und Evangelische Theologische Fakultät
- Rechtswissenschaftliche Fakultät
- Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliche Fakultät
- Medizinische Fakultät
- Philosophisch-Historische Fakultät der Universität Bern
- Konferenz der gesamtuniversitären Einheiten
- Mittelbauvereinigung der Universität Bern
- StudentInnenschaft der Universität Bern

### Université de Fribourg

Lettre du Recteur Altermatt du 30 juin 2004

### Université de Genève

Mail du Recteur Hurst du 3 juillet 2004, se référant au mot du Recteur " Plaidoyer pour une université confédérale, ou La CRUS, cette incomprise"

### Université de Lausanne

Prise de position de la Commission interfacultaire Bologne du 31 mai 2004, présentée comme prise de position officielle de l'Université de Lausanne, ainsi que celles de:

- la Faculté de Biologie et de Médecine du 7 juin 2004
- la Faculté des Lettres du 1<sup>er</sup> juin 2004
- la Faculté des géosciences et de l'environnement du 9 juin 2004
- l'Association du corps Intermédiaire et des Doctorant-e-s de l'UNIL du 30 juin 2004

### Universität Luzern

Stellungnahme der Universität Luzern vom 14. Juni 2004

### Universität St. Gallen

Stellungnahme der HSG zuhanden der CRUS vom 8. Juni 2004

---

<sup>1</sup> Les prises de positions des universités individuelles sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat général de la CRUS.

### Università della Svizzera italiana

Lettre du Président Baggiolini du 30 juin 2004

### Universität Zürich

Brief von Rektor Weder vom 30. Juni 2004, mit Stellungnahmen folgender Stellen:

- Theologische Fakultät
- Rechtswissenschaftliche Fakultät
- Medizinische Fakultät
- Vetsuisse-Fakultät
- Philosophische Fakultät
- Mathematisch-naturwissenschaftliche Fakultät
- Vereinigung der Privatdozentinnen und –dozenten
- Vereinigung Akademischer Mittelbau
- Studierendenrat
- Prorektorat Lehre
- Frauenstelle

### Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Prise de position de l'EPFL du 30 juin 2004

### Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

Brief vom Präsident Kübler vom 30. Juni 2004

### Autres prises de position

Réponse de l'UNES à la consultation de la CRUS: Paysage universitaire suisse: Objectifs 2015 du 34 juin 2004.

Stellungnahme der Philosophischen Fakultät der Universität Fribourg zu den Bestimmungen der CRUS (18. Mai 2004)

## **Réponses des universités aux questions de la consultation**

### 1. Quelles sont les questions stratégiques de votre université non couvertes, voire contrecarrées, par les principes présentés dans le rapport ?

Pour l'Université de **Berne**, le rôle et la signification des branches secondaires ainsi que la fonction des master spécialisés ne sont pas abordés. Les principes pourraient empêcher les modifications rapides de l'offre, et donc la formation de profile.

L'Université de **Fribourg** a opté pour le principe d'universalité de l'université (consolidation des 5 facultés actuelles, petit nombre de pôles de compétence), ce qui ne cadre pas avec les principes des objectifs 2015. Il lui importe de garder une largeur suffisante des branches d'études pour assurer la richesse interdisciplinaire. Ainsi que l'apport enrichissant de certaines "petites" branches qui contribuent à la qualité de la formation. Elle ressent un risque de changement du rôle et des missions des universités, allant dans le sens de l'émergence de "Fachuniversität", ce qui entraînerait une perte d'identité et de spécificité.

L'Université de **Lucerne** constate que l'égalité des chances (gender mainstreaming, élévation de la part de femmes), la promotion de la relève et les masters en anglais ne sont pas thématiques. Il en va de même de la possibilité de coopération intra-universitaire lorsque les critères quantitatifs ne sont pas atteints.

L'Université de **St Gall** estime que le critère concernant les étudiants externes, plus difficile à satisfaire en cas de nombre d'étudiants élevé, requiert un assouplissement du quota qu'elle doit appliquer aux étudiants étrangers.

L'Université de la **Suisse italienne** vise un rôle de pont vers le monde académique italien, pour lequel elle a besoin de flexibilité dans les critères.

En matière de voies d'études, l'**ETHZ** donne la priorité à la qualité.

2. Quelles sont les relations (convergences / divergences) prévisibles entre l'application des principes du rapport et la mise en œuvre de la réforme de Bologne dans votre université ?

Selon l'Université de **Berne**, les objectifs 2015 relèguent l'objectif original de la réforme, c'est-à-dire améliorer la formation et la relève, après le remodelage durable du paysage universitaire. Elle estime en outre que les critères choisis favorisent les grandes classes et la mobilité à tout prix.

L'Université de **Fribourg** craint que les règles de la CRUS conduisent à un système de formation à deux vitesses avec des teaching universities (bachelor) et des universités d'élites alors qu'elle considère comme une nécessité de pouvoir offrir des masters consécutifs. A ce propos, elle n'exclue pas la coopération, mais rappelle que les différences de rythme de l'introduction de Bologne la rendent difficile.

Le concept CRUS favorise, selon l'**ETHZ**, un modèle de masters peu nombreux ayant plusieurs options de spécialisation à un modèle de masters différenciés plus nombreux. L'**ETHZ** introduira par ailleurs dans plusieurs domaines des "Graduierntenkollegen" intégrant master et doctorat.

3. Quelles sont les modifications des diverses réglementations de votre université que l'application des principes du rapport rendra nécessaires ?

Le processus de Bologne contraint les universités à évaluer les filières et à adapter les règlements d'études, médecine y compris, indépendamment des Objectifs 2015. Cela qui relativise les actions de nature réglementaires à entreprendre. L'Université de **Lucerne** devra introduire les nouveaux principes dans ses statuts. La création de masters en réseau nécessitera une modification des règlements d'études à **Fribourg**. Les programmes d'élite demanderont à l'Université de **St Gall** une réforme du doctorat, et des moyens publics supplémentaires. L'Université de **Berne** devra à terme adapter les portfolios des Facultés et l'Université de la **suisse italienne** devra stabiliser le corps enseignant là où le taux d'encadrement est insuffisant.

4. Quels outils ou adaptations d'outils existants, notamment statistiques, sont-ils nécessaires pour simuler, planifier et conduire l'application des principes du rapport ?

Bien qu'il soit encore trop tôt pour répondre à cette question, l'Université de **Berne** considère que la comptabilité analytique et les statistiques de l'OFS, qu'il conviendra d'améliorer, suffiront pour les aspects quantitatifs, mais que les critères qualitatifs manquent. L'Université de **Fribourg** est déjà en train d'introduire un système de "reporting - controlling" approprié, basé essentiellement sur des critères de crédits ECTS. L'Université de **St Gall** propose quelques précisions pour les critères: moyenne sur 3 ans pour les étudiants débutants, 150% EPT pour 3 professeurs responsables. Elle demande en outre une définition de la relation d'encadrement.

5. Avez-vous déjà, avant l'implémentation de tels outils, des indications permettant de valider ou d'invalider les valeurs seuils définies dans le rapport ?

La plupart des universités disposent d'outils adéquats. L'Université de **Fribourg** rappelle qu'on ne dispose pas de données sur les branches secondaires et que des règles de calcul

identiques sont indispensables pour les professeurs. Elle souhaite en outre que les prestations du corps intermédiaire soient prises en compte. L'Université de la **Suisse italienne** exprime le besoin d'une définition uniforme et consensuelle des unités de mesure, notamment du concept de filière d'études. Celle de **Zurich** prévoit adapter le modèle de calcul qu'elle a développé pour les doubles volées de maturité.

#### 6. Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous prévoyez que l'application des principes du rapport se heurtera dans votre université ?

L'Université de **Berne**, pour qui la participation du corps enseignant indispensable, voit un risque de sacrifier les différences culturelles voulues entre les domaines à des critères quantitatifs rigides. L'Université de **Lucerne** devra engager de nouveaux professeurs dans les sciences humaines, ce qui aura un coût élevé alors que l'Université de **St Gall** prévoit des difficultés pour l'application des règles, notamment en matière d'évaluation et de financement. L'Université de la **Suisse italienne** trouve les règles trop rigides et propose d'appliquer les mêmes valeurs aux sciences humaines et aux sciences sociales, de remplacer la règle des 3 professeurs à 50% par 150% et de considérer les 25% d'étudiants externes comme une moyenne sur l'ensemble des programmes. L'**ETHZ** propose de Déclarer les règles de la CRUS comme lignes directrices acceptées par les universités comme base de planification, en laissant la liberté aux universités de s'en départir pour des cas particuliers (respect de l'autonomie).

## **Synthèse des remarques des universités**

### **Appréciations générales**

Les universités sont généralement favorables à une prise en main du paysage universitaire par un organe académique dans le respect de leur autonomie. Elles reconnaissent la nécessité de renforcer la coopération et la coordination à l'échelle nationale et internationale et d'optimiser leur fonctionnement en tenant compte des limitations budgétaires.

Elles sont en revanche plus critiques à l'égard du document, trop technique et imprécis, qu'elles trouvent difficilement compréhensible et insuffisant pour une stratégie globale du système académique suisse. C'est peut-être là qu'il faut chercher la raison de leur lecture manifestement défensive.

### **Intentions de la CRUS**

Les universités s'étonnent de ne pas retrouver dans les objectifs de la CRUS des valeurs fondamentales des universités comme la recherche et son lien avec l'enseignement, la promotion de la relève, le multilinguisme, l'égalité des chances, la diversité culturelle et académique, l'originalité, les nouvelles technologies de l'enseignement, la promotion de la qualité, le dialogue avec les partenaires (académiques, politiques, économiques et sociétaux), le transfert des connaissances.

Le rapport et les critères sont ressentis comme privilégiant des critères **quantitatifs** et bureaucratiques qui ne tiennent pas compte des spécificités des institutions (e.g. bilinguisme pour Fribourg, pont vers l'Italie pour l'USI), au détriment de la **qualité**, qui dépend aussi d'autres facteurs essentiels.

Les **règles** quantitatives et **rigides** sur la conception des filières sont ressenties comme une atteinte à l'**autonomie** des universités.

Elles réclament une formulation plus explicite des raisons qui ont amené la CRUS à rédiger de document et des objectifs fondamentaux, non seulement quantitatifs, qu'elle souhaite atteindre et sur lesquels un débat est souhaité.

### **Relation avec Bologne**

Les Universités ne voient pas de conflit majeur des Objectifs 2015 avec Bologne. Elles trouvent néanmoins le cadre de Bologne (dont on ne connaît pas encore les résultats) trop restreint pour une stratégie globale du développement du système universitaire suisse.

Elles considèrent que les objectifs initiaux de Bologne (amélioration de la formation et de la relève) sont relégués au second plan au profit d'un remodelage durable du paysage universitaire, voire comme une instrumentalisation de Bologne pour supprimer certaines filières.

### **Priorités de la CRUS**

Les Universités attendent de la CRUS une déclaration de ses priorités sur les aspects suivants:

- qualité versus efficacité/efficience,
- culture académique de haut niveau, efficacité/efficience versus équilibre entre prestations et valeurs sociales, conditions d'études, signification culturelle pour la communauté etc.
- critères d'excellence et ancrage local
- uniformité des critères versus diversité, fédéralisme et multilinguisme
- volonté d'attirer des étudiants étrangers (enseignement en anglais) et multilinguisme.
- mise en réseau versus création de centres.

### **Vision**

Les Universités approuvent la vision d'une place universitaire suisse forte, mais estime qu'elle ne doit pas se limiter à la définition des niveaux d'études. Plusieurs rejettent l'idée de programmes d'élite qui est ressentie comme une dévalorisation des masters et de la formation doctorale conventionnelle. Elles doutent de la possibilité de déterminer a priori des filières d'élite, préférant se fier à l'attractivité qui sera effectivement constatée et réclame la possibilité de programmes limités à une institution ou en coopération avec des universités étrangères.

### **Craintes des universités**

Les Universités craignent:

- un sacrifice de la diversité de l'offre et les différences culturelles entre domaines à des critères quantitatifs rigides,
- une uniformisation de l'offre et une concentration dans quelques filières de masse identiques partout.
- un clivage entre institutions d'enseignement (Ba), et institutions d'élite, ce qui entraînerait une perte d'identité, de la diversité de la recherche et de l'étendue de la culture académique.
- que la concurrence établie entre les filières plutôt qu'entre les universités empêche ces dernières de se profiler (pas de nouvelles filières, pas de profil),

Les Universités estiment que la CRUS sous-estime l'importance des branches secondaires et des cours à option dans des petites disciplines pour la diminution de la compétitivité internationale. Elles trouvent que des règles bureaucratiques purement quantitatives compromettent la qualité qui dépend aussi de facteurs non quantifiables. Elles rappellent que les contraintes externes diminuent l'attractivité pour des chercheurs de haut niveau, et

s'attendent à ce qu'il soit difficile de modifier les répartitions historiques des moyens financiers.

### **Structure des filières**

Les Universités expriment souvent une incertitude sur la notion de filière d'études sous-jacente aux règles de la CRUS. S'agit-il de filières mono disciplinaires ou des filières bi, tri disciplinaires sont-elles envisageables? Une filière doit-elle impérativement avoir une orientation unique ou des orientations multiples (mentions) sont-elles possibles. Quel est le rôle des branches secondaires, des masters spécialisés, de l'interdisciplinarité? Doit-on préférer les filières de masse ou des filières profilées. Le principe de coopération est perçu comme contradictoire dans le cas de masters consécutifs dans des disciplines ayant suffisamment d'étudiants débutants.

On souligne que les règles ne tiennent pas compte de la formation des enseignants. Plusieurs universités rappellent l'importance des petites disciplines comme le latin médiéval dans les sciences humaines et que la combinaison des petites disciplines n'est pas toujours sensée (e.g. sinologie et japonologie). Certaines disciplines (théologie) s'interrogent sur les relations entre le bachelor et le master dans le cas où les deux cursus forment un tout, alors que d'autres (droit) estiment que la formation doctorale doit rester compatible avec une activité professionnelle.

### **Valeurs seuil**

Plusieurs universités se demandent si un document stratégique doit fixer des valeurs seuil perçues comme arbitraires et rigides. D'autres préféreraient des objectifs ou des valeurs cibles plutôt que des seuils. Dans tous les cas, on demande des définitions précises et la prise en compte de moyennes sur plusieurs années. On juge injustifiée l'application de valeurs différentes aux différents domaines. Les universités s'interrogent sur les contrôles nécessaires et sur les organes qui les effectueront.

### Débutants

Plusieurs universités craignent que le critère du nombre minimal d'étudiants débutants n'entraîne la disparition des petites disciplines, particulièrement si les données des branches secondaires ne sont pas prises en compte. Elles craignent aussi que ce critère empêche la création de nouvelles filières, de masters spécialisés, ou le développement de niches et privilégie un élargissement des branches au détriment de la profondeur. On trouverait injustifié d'interdire une filière attirant peu d'étudiants, mais ne nécessitant pas de modules propres et on s'interroge sur la manière d'appliquer le critère aux filières bilingues.

### Professeurs responsables

Si les universités acceptent l'idée de garantir une étendue minimale aux cursus de masters, plusieurs trouvent la règle formulée trop rigide et préféreraient 3 professeurs fournissant 150% , ou simplement 150%.

Plusieurs universités jugent important de tenir compte des contributions du corps intermédiaire supérieur, notamment pour la relève.

On craint parfois un déséquilibre, voire à un clivage entre professeurs de bachelors et professeurs de masters.

### Encadrement

La relation d'encadrement requiert une définition précise. La valeur maximale est jugée trop élevée. On propose de donner une valeur-cible (e.g. 1:40) et une valeur à ne pas dépasser. Les conséquences à tirer en cas de dépassement de ce seuil ne sont pas claires (fermeture de la filière?)

### Etudiants externes

Le critère de 25% de Bachelor venant d'une autre université est perçu comme critique et ne devrait pas constituer une clause décisive. Il est même perçu comme irréaliste dans certains domaines, comme contraire aux intérêts des étudiants et discriminatoire envers les grandes filières ou les universités du centre de la Suisse, les filières bilingues ou pluridisciplinaires. On y voit une contradiction avec la promotion de filières conjointes.

### **Portée des règles**

La portée des règles est aussi un sujet de préoccupation des universités. Elles sont ressenties comme une atteinte à l'autonomie des universités ou une tentation centraliste contraire à la déclaration de Salamanque. On propose de les déclarer comme des lignes directrices acceptées par les universités comme base de planification, laissant à chacune d'elles la responsabilité de les concrétiser dans leur planification ou leurs conventions de prestation propres et de s'en départir pour des cas particuliers.

### **Stratégies, structures, mise en oeuvre**

La réalisation de ces objectifs ne devrait pas demander d'adaptations particulières de textes normatifs. En revanche, elle n'est envisageable qu'avec le soutien des universités et notamment du corps enseignant. Cela requiert une argumentation robuste. Plusieurs instances demandent un débat de fond, voire la constitution de groupes de travail dans les disciplines ou des analyses complètes des coûts de la formation.

## **Rédaction de la version adoptée le 17 septembre 2004**

Lors de sa séance du 8 juillet 2004, la CRUS a pris connaissance des résultats de la consultation des universités. Elle constate que ceux-ci ne remettent pas en cause l'objectif de maintenir un niveau de qualité élevé malgré les limitations de ressources, ni le choix de préférer à cette fin des "règles du jeu" définies et appliquées par les universités à une liste de domaines à restructurer établie par des experts externes sur mandat des instances politiques. Elle identifie dans ces réactions plusieurs critiques fondées, notamment sur la différenciation insuffisamment fondée des valeurs seuil par domaine et le manque de précision dans la notion de filière d'études et de professeur. Mais elle y découvre aussi des malentendus, principalement sur les intentions du document et la portée des règles. Elle a chargé un groupe de travail de lui soumettre une nouvelle version qu'elle a adopté le 17 septembre 2004.

En vue d'une meilleure compréhension à la fois par un public académique et politique, le texte a été simplifié et déchargé de plusieurs redondances. Dans le titre, l'expression "Objectifs 2015" est convertie en "Stratégie 2005-2015, de manière à préciser qu'il s'agit d'un processus qui devrait débuter rapidement, mais dont la réalisation pourra demander une décennie. La vision est mise en évidence au début du texte et le préambule mentionne maintenant l'intention de promouvoir la collaboration interdisciplinaire à l'intérieur d'une université ainsi que la collaboration entre les universités.

Le chapitre 2 se limite maintenant aux éléments du renouvellement qui sont reformulés de manière plus homogène. Le concept controversé d'"Eliteprogramme" est renommé "programmes d'excellence" dans la version française, évitant ainsi les connotations sociales du terme "élite" spécifiques à cette langue.

Le chapitre sur les règles du jeu est partagé en deux nouveaux chapitres, sur les "principes pour le modelage du paysage universitaire suisse" et sur les "règles de la CRUS pour le processus de renouvellement". Les "principes" sont fortement simplifiés.

L'introduction au chapitre sur les règles mentionne maintenant le changement de logique amené par Bologne qui axe la formation sur les filières (ou cursus) et non plus sur les

branches ou les disciplines. Elle précise que l'intention vis-à-vis des petites disciplines est une incitation à la collaboration et non pas la marginalisation.

La distinction entre les domaines a été supprimée. Les règles sont chacune suivies d'une brève explication sur les objectifs qu'elles poursuivent. La règle sur le taux d'encadrement précise que la valeur cible est 40 étudiants par professeurs, le nombre de 80 correspondant à une limite devant impérativement entraîner des mesures. Le taux de 25% étudiants de master détenteurs d'un bachelor d'une autre université n'est plus une valeur seuil, mais une valeur cible.

Le dernier chapitre est complètement remanié. Il ne parle plus de stratégies ni de structures, mais de mesures de mise en œuvre. Il rappelle que ce sont les universités qui sont responsables de l'application des règles et que le contrôle se base sur une information transparente des étudiants.

La CRUS a renoncé à introduire dans ce document une définition précise des professeurs. Une telle définition est en effet particulièrement délicate, notamment par le fait que, dans la diversité des pratiques et des types de postes existants, une même dénomination recouvre parfois des réalités différentes. Elle a donc préféré se limiter à préciser les objectifs poursuivis par les règles s'y référant.

En ce qui concerne la définition des filières, elle juge prématuré de limiter les réflexions en cours par une définition restrictive.